

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	28	28 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 avril 2026

Date d'affichage 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, OUDART Audrey, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, JOLY Thierry, AUGUIN Isabelle, SAAB Pierre, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, DE BOUEMANGE Béatrix, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, LELIEVRE Olivier, JOUAULT Gervaise, ROCIPON Julien, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentée : LADOUX Cécile par ZWALD Jérémy.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « CANAL SANS EAU »
N° de délibération : 2026-31

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	29	29	0	0	0

Rapporteur : Cathy VIENNE

CONSIDERANT que par une délibération n°2016-96 du 12 décembre 2016, la Commune de Saint-Julien-les-Villas a décidé de l'aménagement du site « le canal sans eau ».

Ci-dessous le budget annexe du lotissement Canal sans Eau sur le Budget Primitif 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report résultat antérieur 2025	831 416.57 €
Recettes	1 007 324.59 €
Dépenses	1 838 741.16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Reprise de l'exercice antérieur 2025	(-) 878 688.41 €
Recettes	1 766 780.00 €
Dépenses	888 091.59 €
TOTAL DU BUDGET	3 605 521.16 €

La commission « Finances-Affaires générales » du 22.04.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget annexe sur le budget primitif communal 2026 arrêtés à l'équilibre comme suit :
 - Section de Fonctionnement : 1 838 741.16 €
 - Section d'Investissement : 1 766 780.00 €
 - TOTAL : 3 605 521.16 €**
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à effectuer les différentes demandes de subventions auprès des instances concernées.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers qui concrétiseront ces demandes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART


Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.05.01 16:05:07 +0200
Ref:10914612-16455267-1-D
Signature numérique
le Maire